



Conseil de Communauté du 10 mars 2022

Relevé des décisions

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois, s'est réuni à la salle des fêtes de Beugnies, sous la présidence de Monsieur Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 4 mars 2022.

Avec 66 membres présents ou représentés, les délibérations suivantes ont été approuvées :

Finances et Prospective :

Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 (*à l'unanimité*)

Adoption d'un Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 (*avec 62 voix pour, 1 vote contre et trois abstentions*)

Renouvellement de la garantie accordée à L'Agence France Locale (*à l'unanimité*)

Aménagement du territoire et cadre de vie :

Requalification du site de l'Auberge Fleurie : recrutement de la maîtrise d'œuvre et de l'opérateur de restauration (*à l'unanimité*)

Affaires générales :

Demande de subventions pour la construction de nouveaux plateaux sportifs (*à l'unanimité*)

Modification du tableau du personnel (*à l'unanimité*)